

Trame verte et bleue

Une contribution du Parc pour comprendre et agir



Trame verte et bleue

Quelques cadres pour se repérer

Comprendre le cadre légal

L'écologie du paysage est une science récente qui traite de la vie des espèces et de la connexion de leurs lieux de vie à l'échelle des paysages. Les notions et méthodes sont parfois difficiles à comprendre et sont pourtant désormais intégrées dans la Loi ! Décryptage.

La trame verte et bleue est la traduction juridique, d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres (haies, espace agricole, boisements...) et aquatiques (cours d'eau, zones humides...). Elle est identifiée dans les Schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que dans les documents d'urbanisme. C'est un outil d'aménagement du territoire visant à lutter contre la séparation et l'isolement, par certains usages du sol, des espaces qui abritent la faune et la flore.

Les Schémas régionaux de cohérence écologique sont mis en œuvre conjointement par les Régions et les services de l'Etat. Ils se composent d'un diagnostic et de cartes couvrant toute la région, d'objectifs et d'un plan d'actions pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale, Cartes communales) doivent **prendre en compte** les Schémas régionaux de cohérence écologique.

Informations sur les SRCE :

www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html

Centre de ressource national : www.trameverteetbleue.fr

Textes de référence : Art. L.371-1 à L.371-6 et Art. R.371-16 et suivants du code de l'environnement

La philosophie de l'action du Parc

- **La nécessité de valoriser collectivement et économiquement la trame verte et bleue** : par la valorisation durable des paysages, du bois, des prairies, des vergers haute-tige, le maintien d'un nombre important de sièges d'exploitations agricoles (en particulier au sein des continuités écologiques), par une accessibilité raisonnée aux espaces de nature en ville ;
- **La nécessité du dialogue**, de trouver des points d'accords, avant d'engager des actions de restauration ou d'identification du patrimoine ;

Un grand nombre d'acteurs du territoire contribuent au maintien ou à la restauration et valorisation des continuités écologiques : agriculteurs, acteurs de la gestion forestière, Chambres d'agriculture, Coopératives d'utilisation de matériels agricoles, entreprises d'utilisation du bois déchiqueté, Départements, Régions, Etat, associations naturalistes, fédérations de chasse, Communautés de communes et urbaine... A toutes les échelles et même les particuliers dans le choix des clôtures de leurs jardins par exemple, tout le monde est concerné !



D'après l'Atelier du Grenelle 2009
à Alençon (Agrocampus Ouest, ESAJ,
Ecole Polytechnique de Tours)



Définitions de base

Réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ce sont principalement les espaces protégés ou inventoriés/reconnus, ainsi que tout ou partie de certains cours d'eau et zones humides.

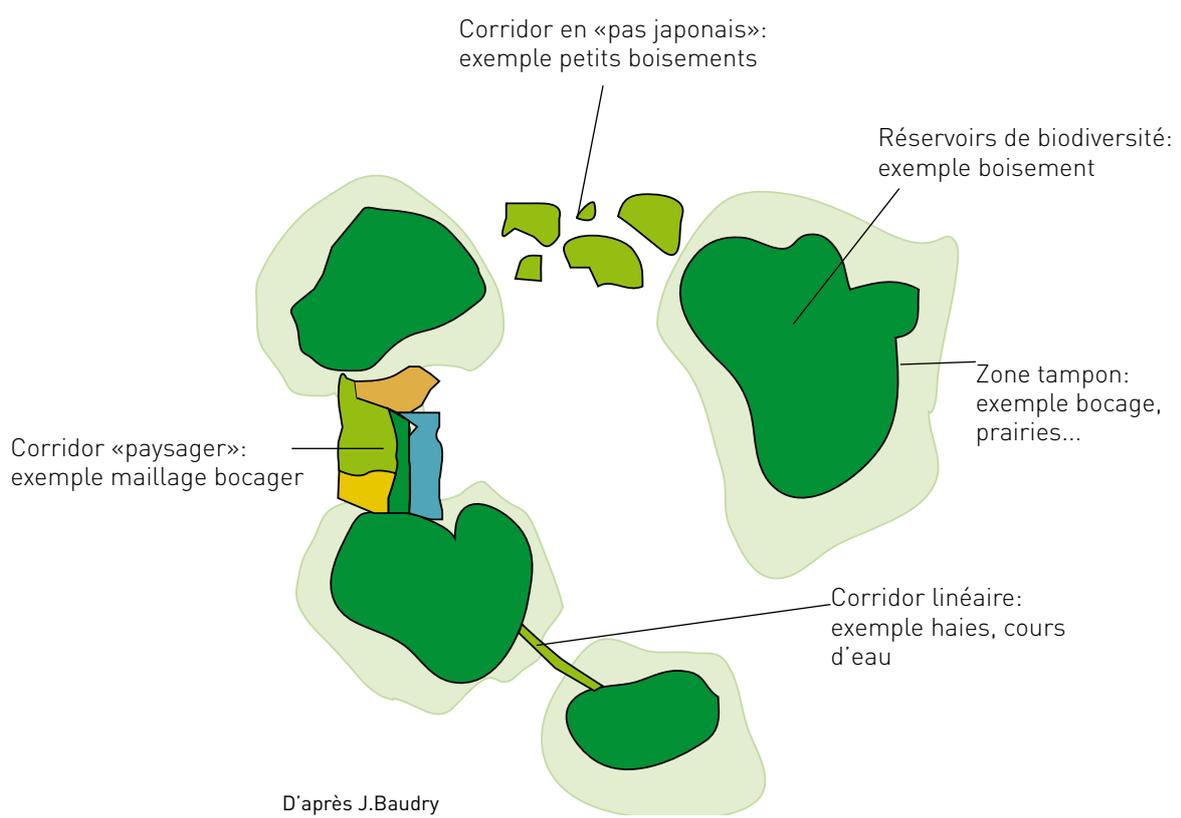
Zones tampons : espaces de transition permettant d'assurer tout ou partie du cycle de vie des espèces autour de réservoirs de biodiversité. Cette notion n'a pas été traduite dans la réglementation.

Corridors écologiques : milieux favorables pour le déplacement de la biodiversité entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être paysagers (en mosaïque de milieux), discontinus (en « pas-japonais »), ou linéaires (haies, cours d'eau).

Continuités écologiques : c'est l'ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors.

Lisières (ou écotone) : Zone de limite entre deux milieux, lieux privilégiés d'échanges et riches en espèces.

Schéma simplifié des continuités écologiques





La méthode retenue pour l'élaboration des cartes



Cette première proposition du Parc se base sur une méthode simple d'identification du niveau des continuités écologiques : elle se fonde sur les densités d'éléments favorables aux déplacements de la biodiversité (lisières, haies, prairies permanentes, zones humides, boisements), et sur les connaissances de terrain (milieux remarquables complétés par les inventaires réalisés par le Parc).

Ce premier état des lieux des connaissances permet d'alimenter des études plus fines à l'échelle locale, et sera mis à jour régulièrement.

Etapes de la méthode (en partie également testée sur le PNR des marais du Cotentin et du Bessin dans le cadre d'un appel à projet ministériel en 2009/2010)

Etape 1. Calcul de densité des prairies permanentes déclarées en 2007

Etape 2. Calcul de densité des contours de boisements et de haies (lisières) 2006/2007

Etape 3. Somme des deux précédents = Indice de qualité du bocage (en pondérant plus fortement la densité de lisières)

Etape 4. Calcul des densités de zones humides pré-localisées par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et le Parc en 2007

Etape 5. Identification des ruisseaux de tête de bassin versant bien conservés selon la qualité d'eau et des milieux (dire d'expert)

Etape 6. Superposition des couches ainsi que des inventaires de milieux remarquables (prairies, pierriers et autres milieux protégés/connus)

Carte d'interprétation à l'échelle du Parc : par l'interprétation des cartes précédentes et croisement avec les corridors connus et continuités écologiques fortes à l'échelle du Parc.



Les différentes couches restent valables à une échelle 1:50 000 °



La légende pour lire les cartes

Densités de prairies permanentes déclarées :

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible
-  Quasi-nulle à nulle

Qualité du bocage :

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible
-  Quasi-nulle à nulle

Importance des zones humides :

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible

Attention, faible ne veut pas dire nul : les petites zones humides dispersées restent très importantes pour le territoire.

-  Principales zones boisées

Éléments bloquant/ralentissant la biodiversité :

-  Villes principales (source Corine Land Cover)
-  Routes, autoroutes, voies ferrées

Milieus particuliers de Normandie-Maine :

-  Espaces reconnus pour leur rareté (milieux ou espèces protégées)
-  Prairies, landes, tourbières, d'intérêt (source PNR: 2009-2012)
-  Prairies de pente (source PNR 2007)
-  Pierriers connus (source PNR 2007)
-  Cours d'eau (source IGN BD TOPO)

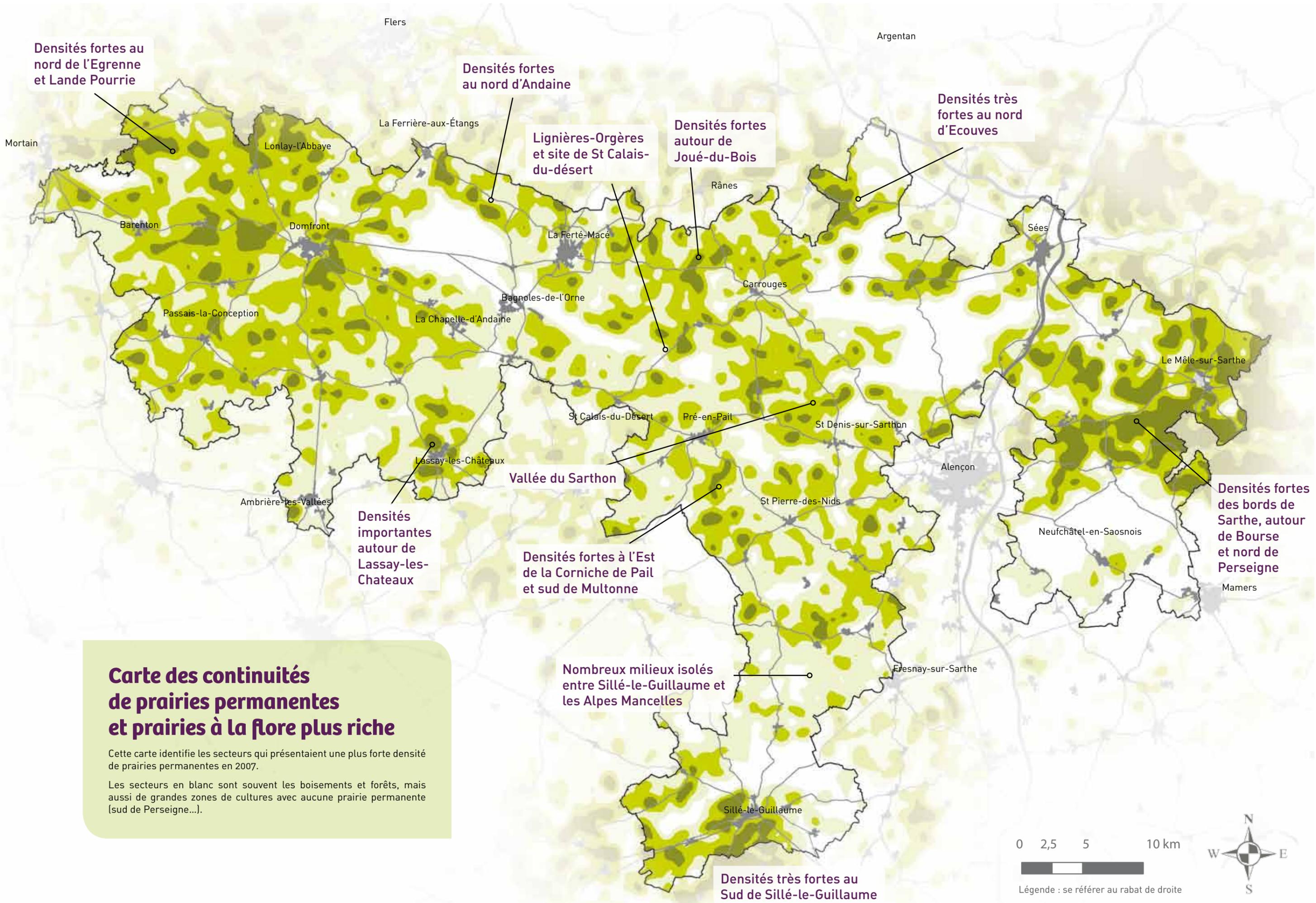
Sources des données :
IGN BD TOPO 2007, DREAL,
IFN, PNR N.M, RPG2007,
Corine Land Cover.



Légende de la carte d'interprétation

-  **Corridors écologiques fragiles à l'échelle Parc :** Les corridors représentés sur la carte de synthèse sont uniquement ceux qui sont considérés comme fragiles et à restaurer (selon leur surface, la traversée de routes ou voies ferrées, la qualité des milieux et leur évolution).
-  **Continuités écologiques fortes :** au sein du Parc, ce sont des ensembles où les continuités écologiques sont particulièrement bien présentes et diversifiées. Ces ensembles sont à dominante plus aquatique (bleu) ou terrestre (vert).





Densités fortes au nord de l'Egrene et Lande Pourrie

Densités fortes au nord d'Andaine

Densités très fortes au nord d'Ecouves

Ligniè-res-Orgères et site de St Calais-du-désert

Densités fortes autour de Joué-du-Bois

Densités importantes autour de Lassay-les-Châteaux

Vallée du Sarthon

Densités fortes à l'Est de la Corniche de Pail et sud de Multonne

Densités fortes des bords de Sarthe, autour de Bourse et nord de Perseigne

Nombreux milieux isolés entre Sillé-le-Guillaume et les Alpes Mancelles

Densités très fortes au Sud de Sillé-le-Guillaume

Carte des continuités de prairies permanentes et prairies à la flore plus riche

Cette carte identifie les secteurs qui présentaient une plus forte densité de prairies permanentes en 2007.

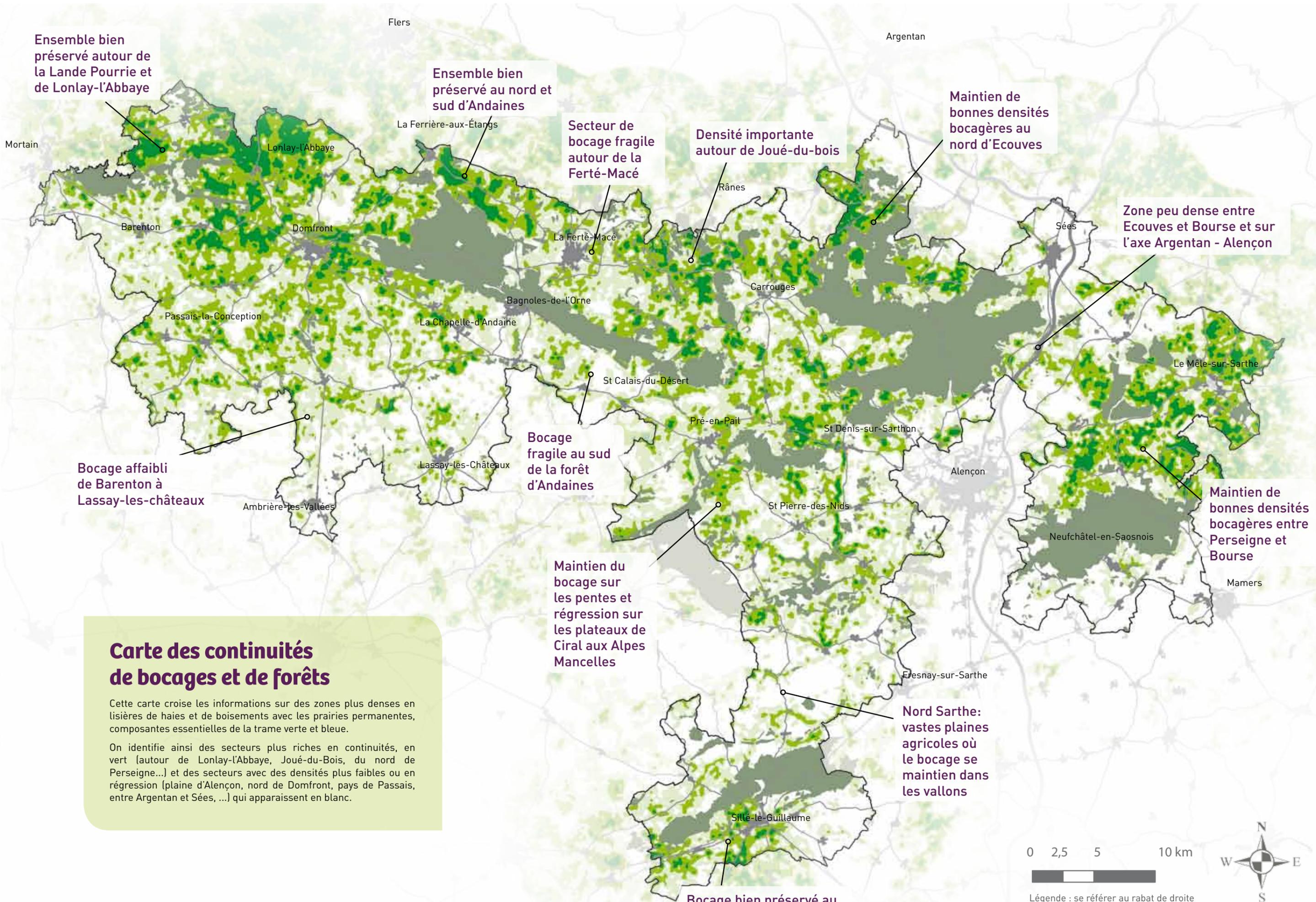
Les secteurs en blanc sont souvent les boisements et forêts, mais aussi de grandes zones de cultures avec aucune prairie permanente (sud de Perseigne...).

0 2,5 5 10 km



Légende : se référer au rabat de droite





Ensemble bien préservé autour de la Lande Pourrie et de Lonlay-l'Abbaye

Ensemble bien préservé au nord et sud d'Andaines

Secteur de bocage fragile autour de la Ferté-Macé

Densité importante autour de Joué-du-bois

Maintien de bonnes densités bocagères au nord d'Écouves

Zone peu dense entre Écouves et Bourse et sur l'axe Argentan - Alençon

Bocage affaibli de Barenton à Lassay-les-châteaux

Bocage fragile au sud de la forêt d'Andaines

Maintien de bonnes densités bocagères entre Perseigne et Bourse

Maintien du bocage sur les pentes et régression sur les plateaux de Ciral aux Alpes Mancelles

Nord Sarthe: vastes plaines agricoles où le bocage se maintient dans les vallons

Bocage bien préservé au sud de Sillé-le-Guillaume

Carte des continuités de bocages et de forêts

Cette carte croise les informations sur des zones plus denses en lisières de haies et de boisements avec les prairies permanentes, composantes essentielles de la trame verte et bleue.

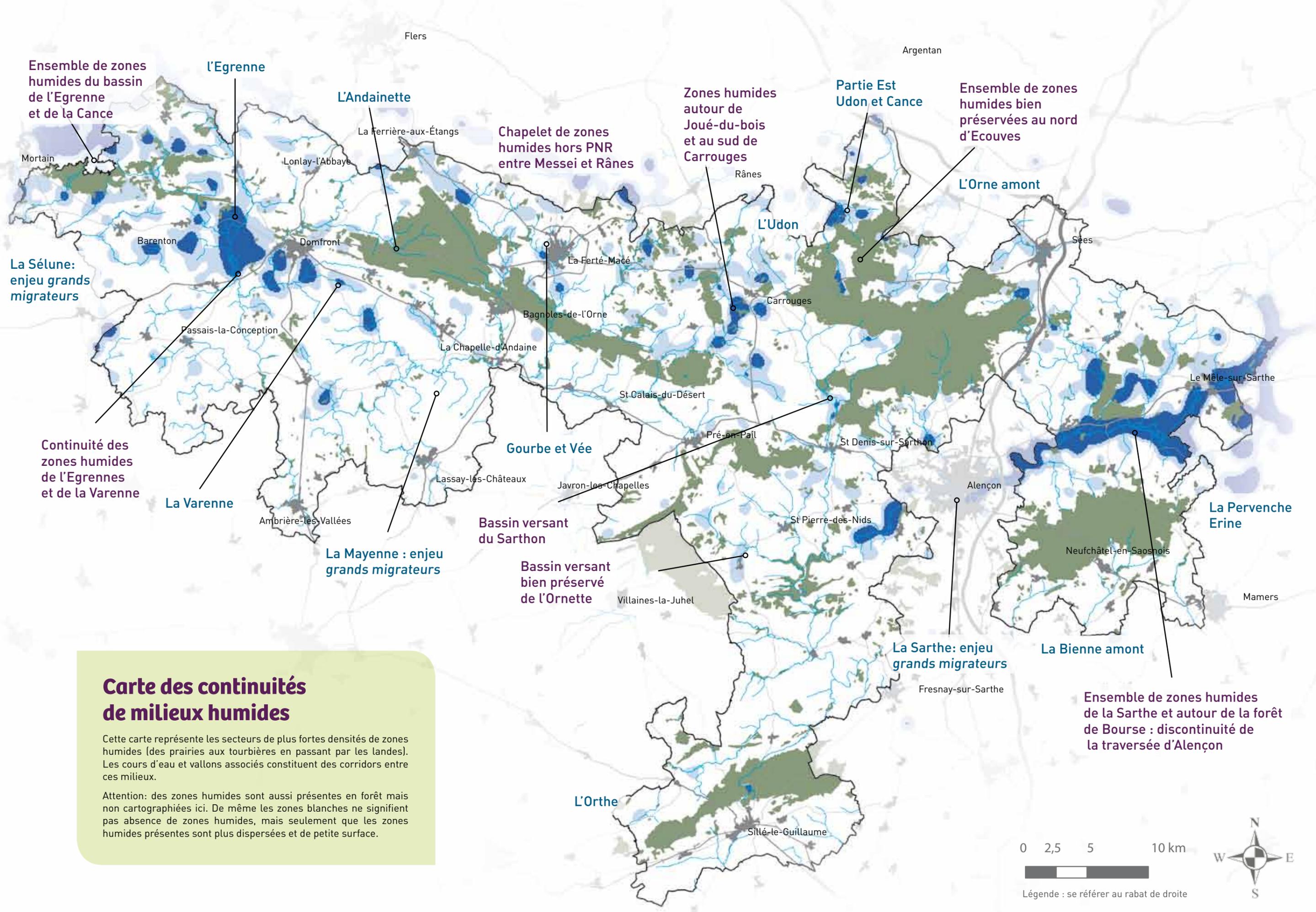
On identifie ainsi des secteurs plus riches en continuités, en vert (autour de Lonlay-l'Abbaye, Joué-du-Bois, du nord de Perseigne...) et des secteurs avec des densités plus faibles ou en régression (plaine d'Alençon, nord de Domfront, pays de Passais, entre Argentan et Sées, ...) qui apparaissent en blanc.

0 2,5 5 10 km



Légende : se référer au rabat de droite





Ensemble de zones humides du bassin de l'Egrenne et de la Cance

l'Egrenne

L'Andainette

Chapelet de zones humides hors PNR entre Messei et Rânes

Zones humides autour de Joué-du-bois et au sud de Carrouges

Partie Est Udon et Cance

Ensemble de zones humides bien préservées au nord d'Ecoves

L'Orne amont

La Sélune: enjeu grands migrateurs

Passais-la-Conception

Gourbe et Vée

Continuité des zones humides de l'Egrennes et de la Varenne

La Varenne

La Mayenne : enjeu grands migrateurs

Bassin versant du Sarthon

Bassin versant bien préservé de l'Ornette

La Sarthe: enjeu grands migrateurs

La Bienne amont

Ensemble de zones humides de la Sarthe et autour de la forêt de Bourse : discontinuité de la traversée d'Alençon

Carte des continuités de milieux humides

Cette carte représente les secteurs de plus fortes densités de zones humides (des prairies aux tourbières en passant par les landes). Les cours d'eau et vallons associés constituent des corridors entre ces milieux.

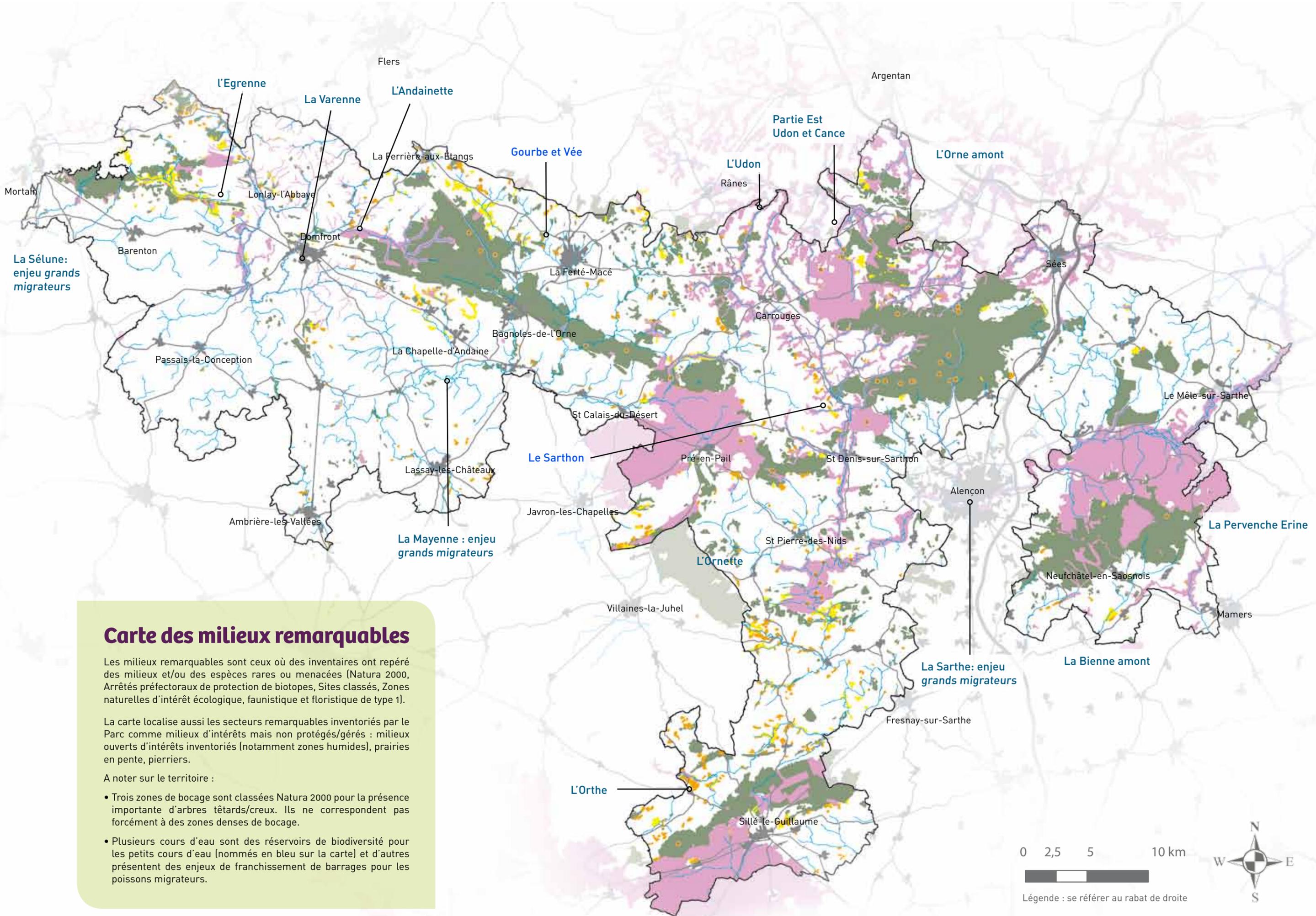
Attention: des zones humides sont aussi présentes en forêt mais non cartographiées ici. De même les zones blanches ne signifient pas absence de zones humides, mais seulement que les zones humides présentes sont plus dispersées et de petite surface.

0 2,5 5 10 km



Légende : se référer au rabat de droite





Carte des milieux remarquables

Les milieux remarquables sont ceux où des inventaires ont repéré des milieux et/ou des espèces rares ou menacées (Natura 2000, Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, Sites classés, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1).

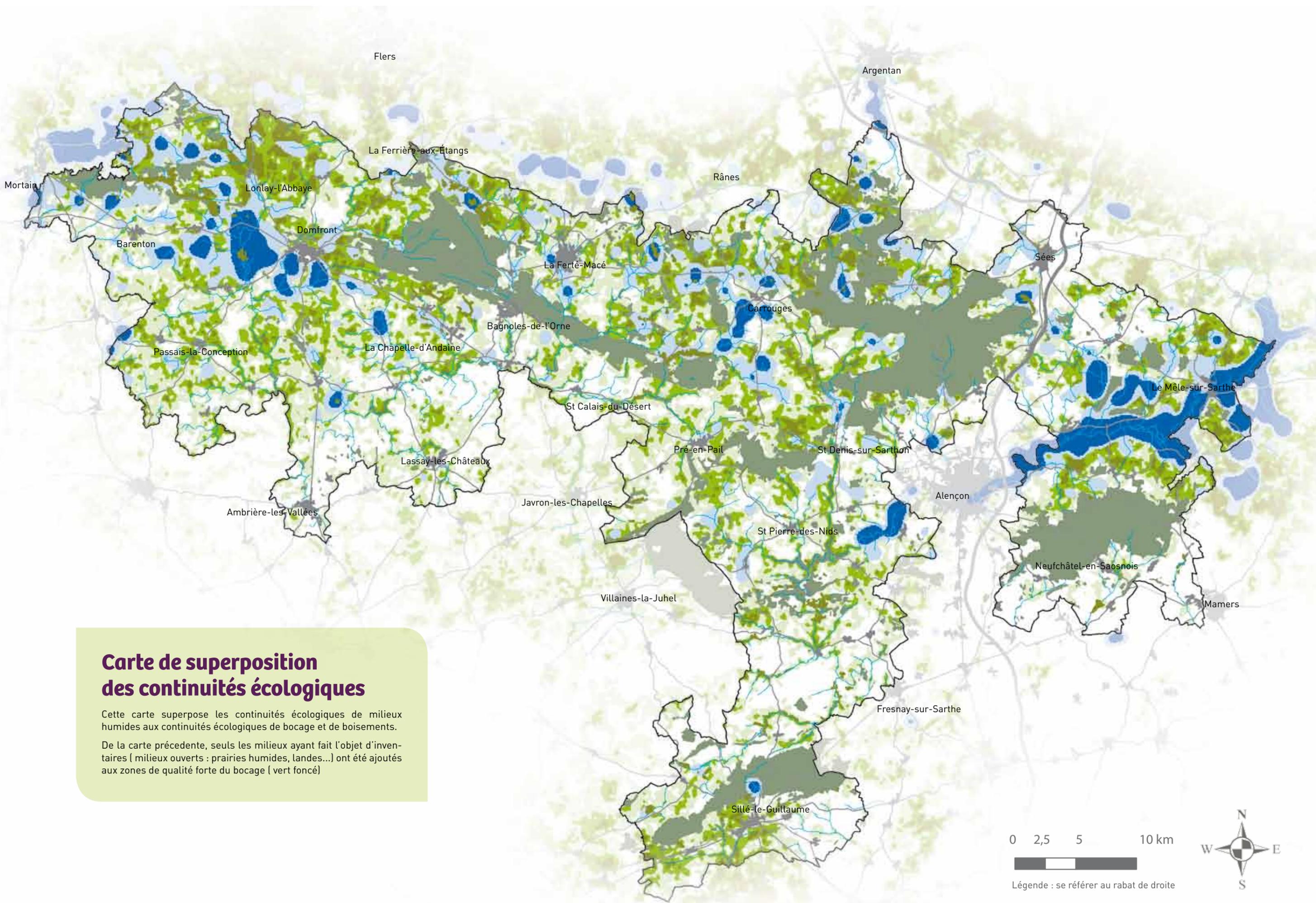
La carte localise aussi les secteurs remarquables inventoriés par le Parc comme milieux d'intérêts mais non protégés/gérés : milieux ouverts d'intérêts inventoriés (notamment zones humides), prairies en pente, pierriers.

A noter sur le territoire :

- Trois zones de bocage sont classées Natura 2000 pour la présence importante d'arbres têtards/creux. Ils ne correspondent pas forcément à des zones denses de bocage.
- Plusieurs cours d'eau sont des réservoirs de biodiversité pour les petits cours d'eau (nommés en bleu sur la carte) et d'autres présentent des enjeux de franchissement de barrages pour les poissons migrants.



Légende : se référer au rabat de droite



Carte de superposition des continuités écologiques

Cette carte superpose les continuités écologiques de milieux humides aux continuités écologiques de bocage et de boisements.

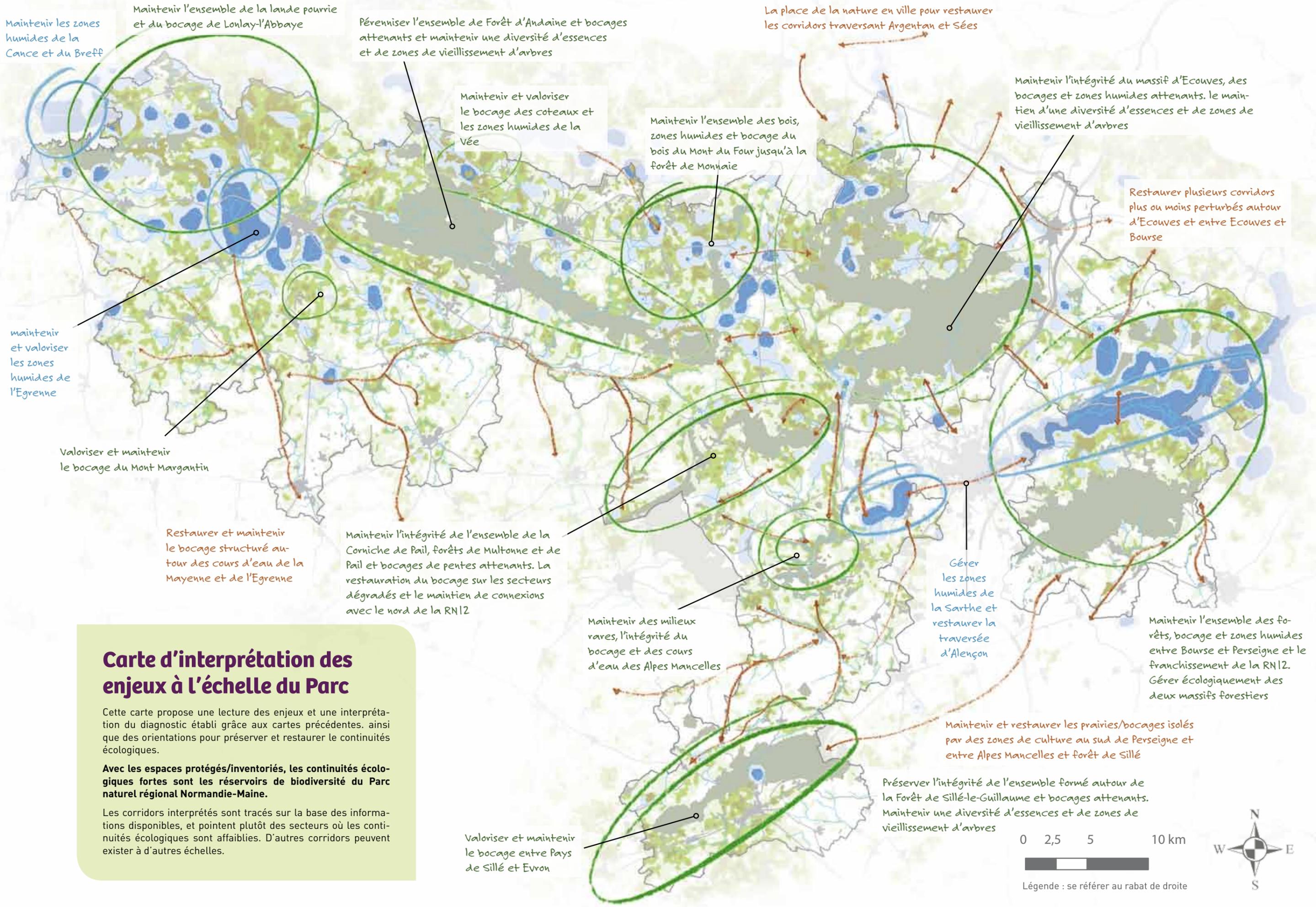
De la carte précédente, seuls les milieux ayant fait l'objet d'inventaires (milieux ouverts : prairies humides, landes...) ont été ajoutés aux zones de qualité forte du bocage (vert foncé)

0 2,5 5 10 km



Légende : se référer au rabat de droite





Maintenir les zones humides de la Cance et du Breff

Maintenir l'ensemble de la lande pourrie et du bocage de Lonlay-l'Abbaye

Pérenniser l'ensemble de Forêt d'Andaine et bocages attenants et maintenir une diversité d'essences et de zones de vieillissement d'arbres

Maintenir et valoriser le bocage des coteaux et les zones humides de la Vée

Maintenir l'ensemble des bois, zones humides et bocage du bois du Mont du Four jusqu'à la forêt de Monnaie

La place de la nature en ville pour restaurer les corridors traversant Argentan et Sées

Maintenir l'intégrité du massif d'Ecouves, des bocages et zones humides attenants. le maintien d'une diversité d'essences et de zones de vieillissement d'arbres

Restaurer plusieurs corridors plus ou moins perturbés autour d'Ecouves et entre Ecouves et Bourse

maintenir et valoriser les zones humides de l'Egrenne

Valoriser et maintenir le bocage du Mont Margantin

Restaurer et maintenir le bocage structuré autour des cours d'eau de la Mayenne et de l'Egrenne

Maintenir l'intégrité de l'ensemble de la Corniche de Pail, forêts de Multonne et de Pail et bocages de pentes attenants. La restauration du bocage sur les secteurs dégradés et le maintien de connexions avec le nord de la RN12

Maintenir des milieux rares, l'intégrité du bocage et des cours d'eau des Alpes Mancelles

Gérer les zones humides de la Sarthe et restaurer la traversée d'Alençon

Maintenir l'ensemble des forêts, bocage et zones humides entre Bourse et Perseigne et le franchissement de la RN12. Gérer écologiquement des deux massifs forestiers

Maintenir et restaurer les prairies/bocages isolés par des zones de culture au sud de Perseigne et entre Alpes Mancelles et forêt de Sillé

Préserver l'intégrité de l'ensemble formé autour de la Forêt de Sillé-le-Guillaume et bocages attenants. Maintenir une diversité d'essences et de zones de vieillissement d'arbres

Valoriser et maintenir le bocage entre Pays de Sillé et Evron

Carte d'interprétation des enjeux à l'échelle du Parc

Cette carte propose une lecture des enjeux et une interprétation du diagnostic établi grâce aux cartes précédentes. ainsi que des orientations pour préserver et restaurer le continuités écologiques.

Avec les espaces protégés/inventoriés, les continuités écologiques fortes sont les réservoirs de biodiversité du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Les corridors interprétés sont tracés sur la base des informations disponibles, et pointent plutôt des secteurs où les continuités écologiques sont affaiblies. D'autres corridors peuvent exister à d'autres échelles.

0 2,5 5 10 km



Légende : se référer au rabat de droite





Le Contrat nature : une vision globale et partenariale

Le premier contrat nature Pays de la Loire sur la communauté de communes des Avaloirs, a été mis en place en partenariat avec l'ensemble des acteurs du bocage. Il finance des actions de restauration et de valorisation du bocage (des MAET à objectif de résultats jusqu'à l'acquisition d'un scieur-fendeur de bûches).



Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc BP05 • 61320 CARROUGES
Tél . 02 33 81 75 75
amenagement@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Crédits photos : © Parc naturel régional Normandie-Maine, © Gabriel Soulard,
© Francis Massias.

Dessins : © Gabriel Soulard

Parution : Mars 2013

Les services proposés par le Parc

Le Parc contribue à la mise en œuvre de la trame verte et bleue au travers de plusieurs actions.

Connaissance de la trame verte et bleue

De nombreuses données sont à votre disposition pour évaluer et concevoir les projets s'inscrivant sur le territoire : couches numériques des cartes trame verte et bleue, plusieurs dizaines de milliers de données « espèces », inventaires de milieux naturels, inventaire 1950/2010 des haies...

Retrouvez les données du Parc sur le site Internet

www.parc-naturel-normandie-maine.fr (carte interactive)

et sur le site SIG : <http://carmen.carmencarto.fr/139/pnrnm.map>

Gestion durable du bocage : valoriser les débouchés économiques !

- Participation à la mise en place d'une certification durable du bois issu du bocage, grâce à la mise en œuvre de plans de gestion durable de haies ;
- Soutien à la création de plateforme de stockage et appui aux filières bois décheté ;
- Encouragement et conseil pour la mise en œuvre de chaudières à bois décheté ;
- Mise en œuvre d'opérations de replantations de haies en partenariat avec les Départements et Chambres d'agriculture.

Intégration dans les documents d'urbanisme et dans l'aménagement

- Conseils gratuits du Parc aux collectivités,
- Participation du Parc à l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant notamment la trame verte et bleue :
 - ☉ 10 000 € par PLU intercommunal intégrant notamment la trame verte et bleue
 - ☉ 15 000 € pour financer les études de réalisation de lotissement/aménagement intégrant notamment la trame verte et bleue

Autres projets portés par le Parc contribuant à la mise en œuvre de la trame verte et bleue

- Opérateur local de 11 sites Natura 2000, entretien et restauration de cours d'eau, charte forestière de territoire, soutien à la valorisation des prairies et vergers hautes tiges.
- Plus d'infos dans la partie « Agir » du site Internet du Parc

Partenaires financiers

